



# PRÉFET DE SAÔNE- ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Marguerite Maton**

Instructrice police de l'eau  
Service environnement  
Unité eau et milieux aquatiques  
Tél. : 03 85 21 86 14  
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

Ref : MM/2026/6101-344

**Direction Départementale  
des Territoires**

Mâcon, le 23 avril 2026

La cheffe du service environnement

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et des élections

**Objet :** Autorisation environnementale pour l'implantation de la société MCGP sur la zone d'activité Coriolis- commune de Torcy (71)  
Demande d'ouverture de la consultation parallélisée du public

Mon service instruit la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement, déposée par la société MCGP, pour l'implantation d'un atelier de joaillerie au sein de la zone d'activité Coriolis sur la commune de Torcy.

Le dossier est complet et régulier et il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure. La phase de vérification de la complétude et de la régularité de la demande est donc achevée. Aussi je vous propose que le dossier fasse l'objet d'une consultation du public parallélisée en application de l'article L. 181-10-1 du code de l'environnement.

La cheffe du service environnement

Clémence Meyruey